



Communiqué de presse # 1-2022

Pour diffusion immédiate

EMERGIA INC. ANNONCE LA CLÔTURE D'UNE AUTRE PORTION DE SON PLACEMENT PRIVÉ D'UNITÉS EN ARGENT ET EN RÈGLEMENT DE DETTES

Montréal (Québec), le 11 janvier 2022 - (CSE: EMER) Émergia Inc. (la « **Société** » ou « **Émergia** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a complété une clôture (la « **clôture** ») de son placement privé annoncé précédemment. Le 10 janvier 2022, la Société a émis un nombre additionnel de 4 857 020 unités (tel que définies ci-après) et 250 000 actions ordinaires dans le placement privé pour un montant total de 3 454 930,40 \$, comprenant 546 862,80 \$ en argent et 2 908 067,60 \$ en paiement de dettes de la Société.

Chaque unité, émise à 0,68 \$ l'unité, est composée d'une action ordinaire de catégorie A du capital de la Société (une « **action ordinaire** ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (un « **bon de souscription** ») autorisant le détenteur à acheter une action ordinaire au prix de 1,25\$ par action jusqu'au 31 octobre 2023. Les actions ordinaires seront inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (le « **CSE** »).

« Cette clôture est un excellent ajout aux clôtures de 3 000 000 \$ annoncées à la fin des mois d'octobre et de novembre. Et, comme cette clôture inclut la conversion d'une portion importante de la rémunération accumulée des administrateurs et de la direction et la conversion des dettes par les créanciers, elle démontre encore une fois la confiance dans la force et dans l'avenir de la Société », a déclaré Henri Petit, président et chef de la direction d'Emergia.

Au cours de cette clôture, la Société a émis 1 256 434 unités à des souscripteurs qui sont des personnes apparentées d'Émergia en vertu du règlement 61-101 (« **Règlement 61-101** »). Émergia est exemptée des exigences formelles d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires prévues au Règlement 61-101 en vertu des exemptions prévues aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101 en ce que la juste valeur marchande de la contrepartie des titres de la Société devant être émis aux personnes intéressées ne dépasse pas 25 % de sa capitalisation boursière.

Dans le cadre de cette clôture et conformément à l'exemption de prospectus de l'article 2.14 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus, M. Henri Petit, président et chef de la direction de la Société, a réglé une dette de 492 739,56 \$, comprenant des avances faites à la Société et des indemnités accumulées et impayées, en échange de l'émission de 724 617 unités. Avant cette clôture, M. Petit détenait, directement ou indirectement, ou exerçait un contrôle ou une direction sur 6 356 621 actions ordinaires et 1,000,000 d'actions multi-votantes de catégorie B, représentant respectivement 22,62% des actions ordinaires émises et en circulation et 22,17% des actions multi-votantes de catégorie B émises et en circulation. Suite à la clôture, M. Petit détiendra, directement ou indirectement, ou exercera un contrôle ou une direction sur 7 081 238 actions ordinaires et 1,000,000 d'actions multi-votantes de catégorie B, représentant

respectivement 21,33% des actions ordinaires émises et en circulation et 22,17% des actions multi-votantes de catégorie B émises et en circulation. À l'avenir, M. Henri Petit pourrait acquérir la propriété et le contrôle de titres supplémentaires d'Émergia à des fins d'investissement.

Ce communiqué est également diffusé conformément au Règlement 62-103 sur le système d'alerte précoce et les problèmes liés à l'offre publique d'achat et aux déclarations d'initiés en lien avec une déclaration d'alerte précoce devant être déposée sur SEDAR. Le siège social de la Société est situé au 402-185, avenue Dorval, Dorval, (Québec) H9S 5J9.

À PROPOS D'ÉMERGIA INC.

Émergia opère principalement au Canada dans le développement, l'acquisition et la gestion d'immeubles multi-locatifs de type commercial, multi-résidentiel, industriel et bureaux, ainsi que de terrains pour développement futur. La plate-forme d'investissement de la Société est basée sur une stratégie intégrée, agile et efficace de développement pour fins de détention permettant à ÉMERGIA de bénéficier des profits reliés au développement et de la valeur ajoutée tout en garantissant des rendements stables à long terme.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.emergia.com et www.sedar.com.
EMER.CN

Source : Émergia Inc.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Henri Petit
Président et Chef de la direction
T: 1.888.520.1414 (Ext. 231)
E: hpetit@emergia.com

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme de l'information prospective au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective des énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « vers », « environ », « potentiel », « projet » ou à l'emploi de verbes comme « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « prévoir », « estimer », « continuer », au futur ou au conditionnel, ou encore d'expressions ou de termes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard de l'effet de la pandémie de la Covid-19 sur la situation financière de la Société, de la clôture prévue du placement des unités, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs de la Société ou visant la Société. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par la Société, notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, le fait qu'aucun droit de résiliation n'a été exercé et le moment de l'obtention et l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation à l'égard du placement privé et la disponibilité des sources de capitaux. Même si la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se

révèlent exactes. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment l'effet de la pandémie de la Covid-19 sur la situation financière de la Société, le secteur immobilier et la société dans son ensemble, le marché pour la négociation des actions, la volatilité du cours des actions et d'autres risques généralement attribuables aux activités de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous pouvez consulter le MD&A annuel de la Société pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

LES INFORMATIONS PROSPECTIVES CONTENUES DANS CE COMMUNIQUÉ REPRÉSENTENT LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CE COMMUNIQUÉ ET, PAR CONSÉQUENT, PEUVENT CHANGER APRÈS CETTE DATE. LES LECTEURS NE DOIVENT PAS ATTRIBUER UNE IMPORTANCE INDUE À DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET NE DOIVENT PAS SE FIER À CES INFORMATIONS À UNE AUTRE DATE. BIEN QUE LA SOCIÉTÉ PEUT CHOISIR DE LE FAIRE, ELLE NE S'ENGAGE PAS À METTRE À JOUR CES INFORMATIONS À UN MOMENT QUELCONQUE, À MOINS QUE CE NE SOIT NÉCESSAIRE, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LES VALEURS MOBILIÈRES APPLICABLE.